

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2022

Conformément à l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et à l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2022 et sera disponible sur le site internet de la commune.

I- Préambule

Seul document budgétaire obligatoire, le budget primitif a pour double objectif de prévoir et d'autoriser les recettes et les dépenses de la commune pour une année.

Il comprend deux sections :

- La section de fonctionnement, décrivant les opérations de la collectivité liées à son administration courante et au fonctionnement des services publics.
- La section d'investissement retraçant les opérations en capital, c'est-à-dire les opérations de recettes ou de dépenses qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine de la collectivité : achats de matériels, travaux d'infrastructures, aménagement de bâtiments...

Pour chacune des deux sections, le principe de l'équilibre budgétaire doit être respecté, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. L'évaluation sincère de ces deux postes budgétaires est donc impérative, l'équilibre budgétaire et le principe de sincérité étant des règles budgétaires fondamentales.

II- Les Grandes Orientations du Budget 2022

A- Le contexte :

Notre pays connaît depuis deux ans maintenant, une crise sanitaire sans précédent. A cela s'ajoute malheureusement, depuis la fin du mois de février, une terrible guerre en Ukraine donc les répercussions économiques et financières se font déjà ressentir. C'est dans cet environnement contraint, que la commune du Cendre doit établir son budget prévisionnel pour l'année 2022. Malgré la fragilité du contexte, la commune du Cendre affiche une bonne capacité financière. Une gestion saine et rigoureuse du budget permet de servir l'attractivité et la modernité de la commune par le développement de l'économie locale et la valorisation du patrimoine.

B- La situation financière de la commune :

Afin de proposer aux cendrioux et cendriouses un cadre de vie toujours plus qualitatif et des équipements publics adaptés, la municipalité peut s'appuyer sur les bons résultats de l'exercice 2021. Le Budget primitif 2022 s'établit à 5 680 169.00 € pour la section de fonctionnement et 3 977 129.10 € pour la section d'investissement. La section de fonctionnement est avant tout marquée par l'attention portée sur la maîtrise des charges quotidiennes malgré la volatilité de la situation actuelle et l'optimisation du recouvrement des recettes de fonctionnement.



VII ET ANNEXE
A LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 Mars 2022 N° 220330008
LE MAIRE
Le Maire,
Hervé PRONONCE

C- Les projets d'investissements pour l'année 2022 :

1- l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti :

En dépit des difficultés liées au contexte, la ville du Cendre reste mobilisée et continue de déployer ses nombreux projets de rénovation et d'amélioration de son patrimoine bâti.

Tout d'abord, l'année 2022 va permettre le démarrage de la phase opérationnelle des travaux de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse, secteur des Fontenilles. Les travaux de la tranche ferme à savoir la construction d'un restaurant et d'un accueil périscolaires devraient pouvoir débuter en septembre 2022 (montant total inscrit au BP 2022 : 1 591 921 €).

Ensuite, la commune toujours soucieuse d'entretenir son patrimoine, prévoit des travaux de rénovation intérieure de l'Eglise (crépis, électricité, sonorisation : 50 000 €).

Des travaux de sécurisation et d'optimisation sont également prévus dans certaines salles municipales (Grassion, Ursulines...) pour un montant de 32 000 €.

Enfin et dans le but d'améliorer sa communication auprès des habitants, la ville projette l'achat d'un nouveau panneau électronique d'information (30 000 €).

2 - la protection de l'environnement et développement durable

Engagée depuis des années en matière de protection de l'environnement, la ville du Cendre souhaite continuer ses actions en faveur du développement durable.

Durant l'année 2022, des opérations seront renouvelées comme la distribution aux cendrioux de broyat issu de la collecte des déchets verts, la mise en place d'actions lors du marché le samedi matin (opération Ecocottes, nettoyage de l'Auzon, remise de graines, fabrication d'hôtels à insectes, opération de recyclage des mégots de cigarettes... Une opération de nettoyage de la ville devrait également avoir lieu au cours de l'année.

Dans la continuité de l'année 2021, une campagne de plantations d'arbres aura lieu (8 500 €) ainsi que la création d'une forêt urbaine (30 000 €). Cet aménagement végétalisé sera créé sur l'espace de la place du Grand Champ.

Enfin, une campagne de rénovation énergétique de l'éclairage public aura lieu sur le territoire de la commune (27 000 €).

3 - l'entretien de la voirie et l'aménagement des espaces publics

Fruit d'un étroit partenariat entre la Métropole et la commune, la réfection de la rue du Moulin s'achève avec la mise en eau de la Fontaine (14 800 €), la plantation d'arbre et l'installation de mobilier urbain.

Cette année 2022 permettra également de lancer les travaux de réfection de la rue de la Mairie qui débuteront très prochainement par la rénovation des réseaux enterrés.

Ensuite, la commune va débuter les travaux d'aménagement du parvis de l'Hôtel de ville (100 000 €) afin de moderniser et de mettre en valeur la « maison commune ». La population cendriouse sera informée du projet et son avis sera recueilli.

Dans le même temps, une étude sera lancée sur la réhabilitation de la maison « Brochette », afin de créer un cabinet médical permettant ainsi de renouveler et de maintenir l'offre médicale du bourg cendrioux.

4 - le soutien à l'économie locale et au monde associatif

La commune poursuit ses actions en faveur du monde associatif, en partenariat avec le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme, en programmant les travaux d'éclairage du terrain d'honneur et du terrain annexe du football (75 050 € + 13 800 €). Toujours au complexe sportif, des travaux permettant l'obtention d'un classement de niveau 4 pour la section football sont prévus à hauteur de 70 000 €.

La commune soutient également le monde associatif et culturel très affecté par la crise sanitaire, en accompagnant les associations (aide au monde associatif) et en réinventant sa programmation culturelle.

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'Espace Verger du Caire, les associations vont être consultées afin de faire remonter leurs besoins.

Cette année 2022 sera également l'occasion de fêter les 10 ans des Justes, cet évènement permettra de promouvoir les actions culturelles et associatives cendriouses.

D- La gestion de la dette :

La dette communale est un poste de dépenses maîtrisé, l'endettement de la commune est contenu. Son encours au 31 décembre 2022 sera de 1 704 618.59 €. Après retraitement, la dette s'élève à 989 057.59 € pour la commune et la prise en charge par la Métropole représente 715 561 € soit environ 40 %. L'état de la dette est sain et structuré sur des emprunts à taux fixe. La capacité de désendettement de la commune du Cendré est de 2 années, ce qui est bien en deçà des ratios de vigilance pratiqués. Pour information, les communes de strate démographique équivalente présentent une capacité de désendettement qui se situe à 4 années.

En 2022, la commune a décidé de recourir à l'emprunt à hauteur de 2 000 000 € afin de financer une partie du projet de restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur les Fontenilles (tranche ferme). L'autre partie du coût devrait être autofinancée par les fonds propres de la commune puis à hauteur de 50 % par des partenaires financiers ; l'Etat dans le cadre du plan de relance (D.S.I.L/D.E.T.R), le Département (F.I.C), la Métropole (Fond de soutien Métropolitain) et éventuellement la Région par le biais du F.E.D.E.R.

III- Synthèse du Budget 2022

1/ Le Budget en 3 tableaux

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES	5 680 169.00	5 136 424.38
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2020 L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 543 744.62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		5 680 169.00	5 680 169.00
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	3 888 954.00	3 977 129.10
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER 2020	28 151.97	
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (2)	(si solde négatif) 60 023.13	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		3 977 129.10	3 977 129.10
TOTAL DU BUDGET (4)		9 657 298.10	9 657 298.10

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
11	Charges à caractère général	1 536 805,00 €	R002	Résultat fonct reporté	543 744,62 €
12	Charges de personnel	2 450 000,00 €	13	Atténuations de charges	30 000,00 €
14	Atténuation de produits	393 800,00 €	70	Produits des services	455 795,38 €
65	Charges de gestion courante	446 800,00 €	73	Impôts et taxes	3 434 300,00 €
66	Charges financières	47 980,00 €	74	Dotations et participations	976 400,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 330,00 €	75	Produits de gestion courante	82 000,00 €
68	Provision pour produits irrécouvrables	18 854,00 €	76	Produits financiers	27 945,00 €
			77	Produits exceptionnels	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		4 900 569,00 €	TOTAL RECETTES REELLES		5 568 185,00 €
OPERATIONS D'ORDRE					
023	Virement à la section d'invst	275 000,00 €	042	Amort Subvt d'investissement	111 984,00 €
042	Dotation aux amortissements	504 600,00 €			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		779 600,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		111 984,00
TOTAUX EXERCICE		5 680 169,00 €	TOTAUX EXERCICE		5 680 169,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES					
D001	Solde d'exécution invt reporté	60 023,13 €	R001	Solde d'exécution invt reporté	
16	Dette	443 370,00 €	1068		88 175,10 €
204	Subvention d'équipement	246 794,00 €	10	FCTVA + TAM	120 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	4 270,00 €	13	Subvention d'équipement	202 068,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 428 235,00 €	16	Emprunt	2 000 000,00 €
27	Part. EPF SMAF	63 000,00 €	27	Autres immo financières	195 985,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES		3 245 692,13 €	TOTAL RECETTES REELLES		2 606 228,10 €
OPERATIONS D'ORDRE					
040	Dotation aux amortissements des subventions	111 984,00 €	021	virement du fonct	275 000,00 €
041	Opérations d'ordre	591 301,00 €	040	Amortissement immo	504 600,00 €
			041	Opérations d'ordre	591 301,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		703 285,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 370 901,00 €
Restes à réaliser 2021		28 151,97 €	Restes à réaliser 2021		- €
TOTAUX EXERCICE		3 977 129,10 €	TOTAUX EXERCICE		3 977 129,10 €

IV- Principaux ratios financiers

Informations ratios financiers	Valeurs pour la ville du CENDRE en €/Hab et en %	Valeur 2020 moyenne villes strate démographique équivalente en €/Hab et en %
Dépenses réelles de fonctionnement/population	879.97 €	918.00 €
Produit des impositions directes/population	520.74 €	526.00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	902.22 €	1124.00 €
Dépenses d'équipement brut/population	486.16 €	288.00 €
DGF/population	123.36 €	154.00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	49.99 %	57.50%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (1)	106.36 % 103.25%	89.3 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	53.89 %	25.6 %

(1) Recalcul du ratio dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement en prenant en compte le remboursement d'une partie du capital de la dette par la Métropole : **103.25 %**